

# **PREMIERE REUNION TRIMESTRIELLE DU COMITE DE L'AUDE**

**Date** : 28/03/2021

**Lieu** : Relais des Corbières Lézignan

**Heure** : 9 heures

**Ordre du jour** :

Présentation du Comité directeur et des responsables de secteurs

Calendriers championnats Aude et France

Désignations des délégués championnats Aude et France

Questions diverses

Présence Comité directeur : présence de tous les membres

Présence des responsable Secteur : Présence de tous les membres

Présentation du Comité directeur et des responsables de secteurs de 2021 à 2024 par Mr CHEVASSU (voir site du Comité pour ces deux listes).

Présentation des Commissions 2021 à 2024 (voir site du Comité pour les nominations à ces commissions).

**Commission électorale** : vu le retrait de Mr CZEKATA William de cette commission le responsable en est Mr BOULET Jean Pierre supplée de Mr LE PANSE Jean Pierre et de Mr QUIGNON Serge.

**Commissaire aux comptes** : Mr NAUDINAT et Mr GLEIZES supplée par Mr BOULET et Mr BUDIN

Dans le Département à ce jour 89 clubs sont affiliés sur 113 pour l'année 2020, ceci dû à la pandémie que nous subissons.

1949 licences comptabilisées.

Mutations internes : 107

Mutations externes : 26

Mutations gratuites : 15

### Changement d'horaires d'ouverture du Comité de L'Aude:

#### A compter du 3 mai 2021

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

9 heures – 12 heures

Fermeture du Comité le mercredi.

Frais de fonctionnement des championnats trop élevés, à voir.

Question de Mr Navarro sur les frais de déplacements des délégués.

A voir pour la prochaine réunion.

Création d'un fond d'aide à la formation des éducateurs et initiateurs des écoles de pétanque.

Cette proposition sera soumise au vote lors de la prochaine réunion trimestrielle du Comité prévue fin juin.

#### Note de la Fédération :

« L'évolution de l'épidémie du COVID-19 amène le Gouvernement à durcir les mesures sanitaires, aussi vu le contexte, il ne nous paraît pas responsable de maintenir le calendrier fédéral basé sur une reprise le 24 avril prochain.

La FFPJP proposera en lien avec le Conseil des Régions, un nouveau calendrier des championnats de France adapté et réduit.

Dans tous les cas, cette nouvelle organisation tiendra compte de l'urgence sanitaire prévue jusqu'au 1<sup>er</sup> juin prochain. Les détails et précisions vous seront communiqués dès le lendemain des Comités Directeurs et Conseil National prévus les 9, 10 et 11 avril prochains.

Nous regrettons que la saison sportive 2021 soit à nouveau impactée par la situation sanitaire. Nous partageons votre déception et la frustration de nos

Licenciés et licenciées. Nous comptons sur l'esprit de solidarité et de responsabilité qui doit nous animer en ces moments de crise que nos disciplines sportives et nos concitoyens traversent »

Suite à cette note nous sommes donc dans l'attente du 3<sup>ème</sup> tableau des championnats de la Fédération.

En ce qui concerne les championnats prévus dans notre département les 9 Secteur ont confirmés les dates et lieux prévus initialement.

#### Délégations aux championnats de l'Aude :

Voir site du Comité.

Une réunion de la Commission des Championnats aura lieu le dimanche 4 avril au siège du Comité à 9 heures.

Une réunion formation concernant le logiciel gestion concours sera programmée dans le courant avril.

Prise de parole de Mr RIVES Daniel responsable de la Commission Arbitrale :

Le département comprend 16 arbitres dont une démission et une suspension de 3 ans d'arbitrage.

#### Championnats jeunes :

A savoir si les initiateurs sont habilités à accompagner les jeunes sur les championnats. A voir ce point de règlement.

Difficultés à recruter des initiateurs.

Demande d'autorisation au Comité pour organiser des concours sauvages.

#### Règlements des championnats nationaux, régionaux ou départementaux :

Le jury est obligatoire, il est composé de trois ou quatre membres :

Le président, le délégué FFPJP ou un membre de la Région ou du Comité départemental.

#### Règlement Championnat des Clubs :

Jury obligatoire.

Le délégué officiel ou à défaut l'arbitre principal, l'arbitre principal, le coach de chaque équipe du groupe.

Les décisions prises par le jury sont sans appel.

En cas de partage des voix, celle du Président du jury est prépondérante.

La composition du Jury doit être affichée avant la compétition pour tous ces championnats.

Points de règlement sur le cercle, le but et les retards de joueur ou d'équipe lors d'une compétition :

Le cercle de lancement doit être posé ou tracé à un mètre de tout obstacle ou à au moins 1m50 d'un autre cercle de lancement ou d'un but.

Obligation du marquage du but et il en est de même pour l'équipe qui doit le poser après un jet infructueux.

Le but doit être à 50 cm de tout obstacles et de la ligne de fond de cadre. Il n'est requis aucun minimum vis-à-vis des lignes de séparation de jeu ou des lignes de perte sur le côté des jeux.

Si déplacement du but dans un autre terrain, le but est bon et doit être marqué.

En ce qui concerne les pénalités d'absence d'équipe ou de joueur, élimination dans les 30mn qui suivent la non- présentation sur le terrain, le joueur absent au bout de 30mn après le début de la partie perd le droit d'y participer.

Reprise de la parole par Mr CHEVASSU, Président du Comité, afin de clôturer cette réunion.

Fin de la réunion 12heures.

La secrétaire générale du Comité,

Mme VERON Odile.